

Déclaration

MESSAGE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le budget 2025 présenté par le Conseil administratif reflète les ambitions que nous portons depuis plusieurs années et qui sont inscrites dans notre programme de législature « Carouge 2020-2025 ». Pour rappel, elles s'articulent autour de quatre grands axes : faire de Carouge une ville accueillante, harmonieuse et durable, avec une empreinte environnementale réduite, tout en développant un territoire de qualité axé sur l'innovation et orienté vers la population. En 2025, la poursuite de ces objectifs se concrétise par des actions visibles et concrètes, renforçant le dynamisme de notre ville en pleine mutation.

Nous continuerons à développer nos infrastructures avec un focus particulier sur les espaces publics, les infrastructures scolaires et sportives et l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments communaux, tout en consolidant notre administration afin de maintenir des services efficaces et de qualité. Les efforts d'investissement que nous poursuivons aujourd'hui préparent l'avenir de notre cité. Toutes nos actions sont inscrites dans le cadre du budget de fonctionnement ainsi que dans notre planification financière qui désormais se projette jusqu'en 2040.

L'un de nos principaux objectifs reste de soutenir la cohésion sociale et d'assurer une bonne qualité de vie pour toutes et tous.

Le Conseil administratif présente un budget 2025 sans variation du centime additionnel. En effet, bien que le plan financier 2020-2025 prévoyait une hausse de 2 centimes en 2024, la croissance des revenus des personnes morales permet de maintenir le taux à 40 centimes pour 2025. Il faut cependant noter l'impact important sur les rentrées fiscales de la diminution de la fiscalité cantonale imposée aux communes, ce que nous regrettons, et sur laquelle un vote cantonal est prévu le 24 novembre 2024. Pour notre ville cela signifie une diminution des rentrées fiscales de CHF 5.4 mio., diminution qui n'a pas permis, malgré les efforts déployés, de présenter un budget à l'équilibre. Au final le budget 2025 du Conseil administratif présente un total de charges de CHF 140.3 mio., et des revenus de CHF 138.8 mio. soit un excédent de charges de CHF 1.5 mio.

CHF / millions	Budget 2024	Budget 2025	Ecart en millions	Ecart en %
Charges	137.8	140.3	+ 2.5	+ 1.8 %
Revenus	136.5	138.8	+ 2.3	+ 1.7 %
Résultat	./ 1.3	./ 1.5	./ 0.2	

Pour rappel, il est essentiel de noter que depuis près de vingt ans, les comptes de la Ville de Carouge ont toujours été positifs. Cela a été rendu possible grâce à une gestion financière rigoureuse et à une évolution favorable des rentrées fiscales. Les résultats positifs de ces trois dernières années ont ainsi permis par l'anticipation des amortissements, une diminution de la charge de ceux-ci sur le fonctionnement à hauteur de CHF 3.6 mio. par an. La réévaluation de notre patrimoine financier, répartie sur cinq ans a également contribué à ces résultats positifs. La législation cantonale nous impose par ailleurs de présenter, à l'horizon 2027, des budgets à l'équilibre ce qui, avec les investissements à venir, n'ira pas sans la poursuite d'une gestion rigoureuse des finances communales et des choix à arrêter quant aux investissements futurs.

Il est à noter que le Conseil administratif travaille à la définition de stratégies de financement additionnelles en relation avec l'évolution de la ville. Cela aussi bien par des négociations des conditions-cadres auprès des autorités cantonales (FPAV, DPAV) qu'avec des acteurs privés ainsi que dans le cadre de l'ACG.

Charges

Comme chaque année, les charges ont fait l'objet d'une analyse rigoureuse afin de limiter leur augmentation. En 2025, plusieurs projets importants se concrétiseront pour répondre de manière adéquate aux besoins de la population et d'assurer, face à la complexité croissante des enjeux, des services les plus efficaces possibles soit : la création d'un service de la petite enfance et la municipalisation des EVEs, la création d'un service Sports, l'inauguration de nouveaux locaux dans la cité Léopard incluant une ludothèque et un restaurant d'insertion. L'année 2025 marquera aussi le lancement de notre nouveau site internet, offrant un guichet virtuel pour faciliter l'accès aux services publics communaux. La commune va par ailleurs bénéficier, en 2025, d'une forte baisse de la péréquation intercommunale de près de CHF 1.8 mio.

Pour accompagner le développement de notre commune et maintenir la qualité des services, le budget 2025 prévoit une augmentation de 11.65 ETP (équivalents temps plein) soit une hausse des charges de personnel de CHF 1.9 mio., inférieure à celle du précédent budget (CHF 2.3 mio). Cette augmentation du personnel communal est en grande partie liée à l'ouverture des nouveaux locaux de la cité Léopard (ludothèque et restaurant d'insertion) ainsi qu'à la première étape du processus de municipalisation du secteur de la petite enfance.

Revenus

Les revenus augmentent de CHF 2.3 mio. (+1.7 %), principalement en raison de la hausse des revenus fiscaux des personnes morales (CHF +5.9 mio.), alors que ceux des personnes physiques baissent dans l'ensemble de CHF 0.6 mio. L'impact pour la Ville de Carouge de la diminution de l'imposition des personnes physiques (moins CHF 5.1 mio.) est déjà pris en compte dans ce projet de budget 2025.

Pour rappel, environ 60% de l'impôt des personnes physiques provient de personnes travaillant à Carouge mais qui n'y résident pas.

La valeur du centime additionnel augmente légèrement à CHF 2.1 mio (+6.2 %), reflétant le bon potentiel fiscal de la commune.

Dette communale

La dette communale, liée aux grands projets dont ceux en cours de réalisation (rénovation de l'école des Pervenches, centre aquatique de la Fontenette notamment), pourrait atteindre CHF 131.5 mio. en 2025. Toutefois, cette hausse, constitue la première étape des futurs investissements nécessaires pour soutenir le développement urbain et la transition énergétique d'ici 2040, (détaillés dans le plan des investissements), ainsi que pour accompagner l'augmentation de la population prévue dans des quartiers existants (Fontenette et Tambourine) ou futurs (Etoile-Grosselin dans le secteur Praille-Acacias-Vernets).

Conclusion

Le Conseil administratif présente un budget 2025 certes déficitaire mais orienté vers le maintien et l'amélioration des services publics, en phase avec les objectifs fixés par notre plan de législature qui permet d'accompagner et préparer les développements en cours et à venir. Nous vous invitons à soutenir ce projet de budget.

Le Conseil administratif tient à saluer le travail de ses collaborateurs, qui, malgré des dossiers de plus en plus complexes, s'engagent avec efficacité et esprit d'innovation pour le bien-être de la population carougeoise.

Le Conseil administratif

SOMMAIRE

1 SYNTHESE

- 1.1 Evolution des charges et revenus depuis 5 ans
- 1.2 Variations des charges
- 1.3 Variations des revenus

2. REVENUS

- 2.1 Répartition des revenus
- 2.2 Répartition des autres revenus
- 2.3 Répartition des revenus fiscaux sur le total des revenus

3 FISCALITE

- 3.1 Evolution des revenus de la fiscalité (PP, PM)
- 3.2 Valeur du centime additionnel (PP, PM)
- 3.3 Fiscalité Personnes Physiques (PP) – sources de revenus
- 3.4 Fiscalité Personnes Morales (PM) – sources de revenus

4 CHARGES

- 4.1 Répartition des charges par 2 natures (NN)
- 4.2 Neutralisation des charges incompressibles par 2 natures (NN)
- 4.3 Traitement du personnel
- 4.4 Variations des charges de biens, services et marchandises (nature 31)
- 4.5 Variations des charges financières (nature 34)
- 4.6 Variations des charges de transfert (nature 36)
- 4.7 Variations des subventions (nature 363)
- 4.8 Evolution des amortissements (investissements)

5 INVESTISSEMENTS

- 5.1 Evolution des investissements nets & taux de réalisation
- 5.2 Principales dépenses d'investissements

6 DETTE

- 6.1 Intérêts de la dette
- 6.2 Evolution de la dette par habitant
- 6.3 Evolution de l'endettement net (après déduction des liquidités)

1 SYNTHÈSE

1.1 ÉVOLUTION DES CHARGES ET REVENUS DEPUIS 5 ANS

CHF/mio	R2021	BU 2022	R2022	R2023	BU 2024	BU 2025
Charges	121.6	119.9	142.2	131.1	137.8	140.3
Revenus	125.1	117.0	143.6	131.1	136.5	138.8
Delta	3.5	-3.0	1.4	0.05	-1.3	-1.53

Fig.1 : Evolution des charges et des revenus

Au budget 2025, les charges sont estimées à CHF 140.3 mio. pour CHF 138.8 mio de revenus, soit un excédent de charges estimé à CHF 1.53 mio, soit 1.10% du total des charges.

Comme au budget 2024, les charges estimées pour 2025 progressent moins vite (+1.8%) que les recettes (+1.9%) par rapport au budget précédent, ce qui permet de réduire d'autant le déficit prévisionnel.

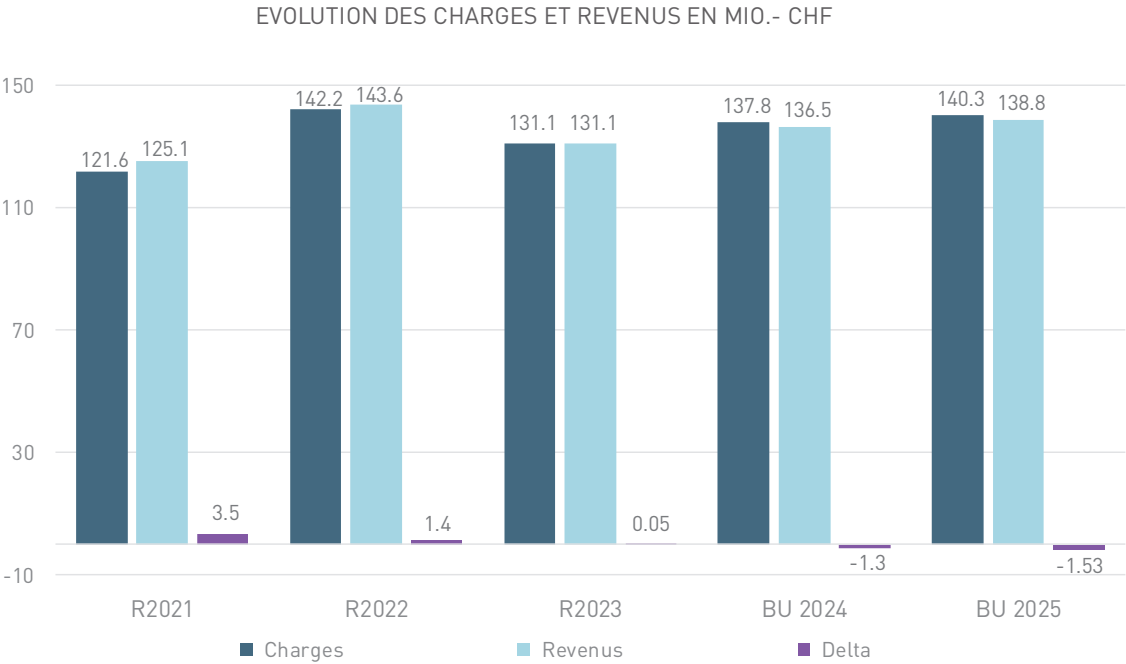


Fig.2 : Graphique Evolution des charges et des revenus

1.2 VARIATIONS DES CHARGES

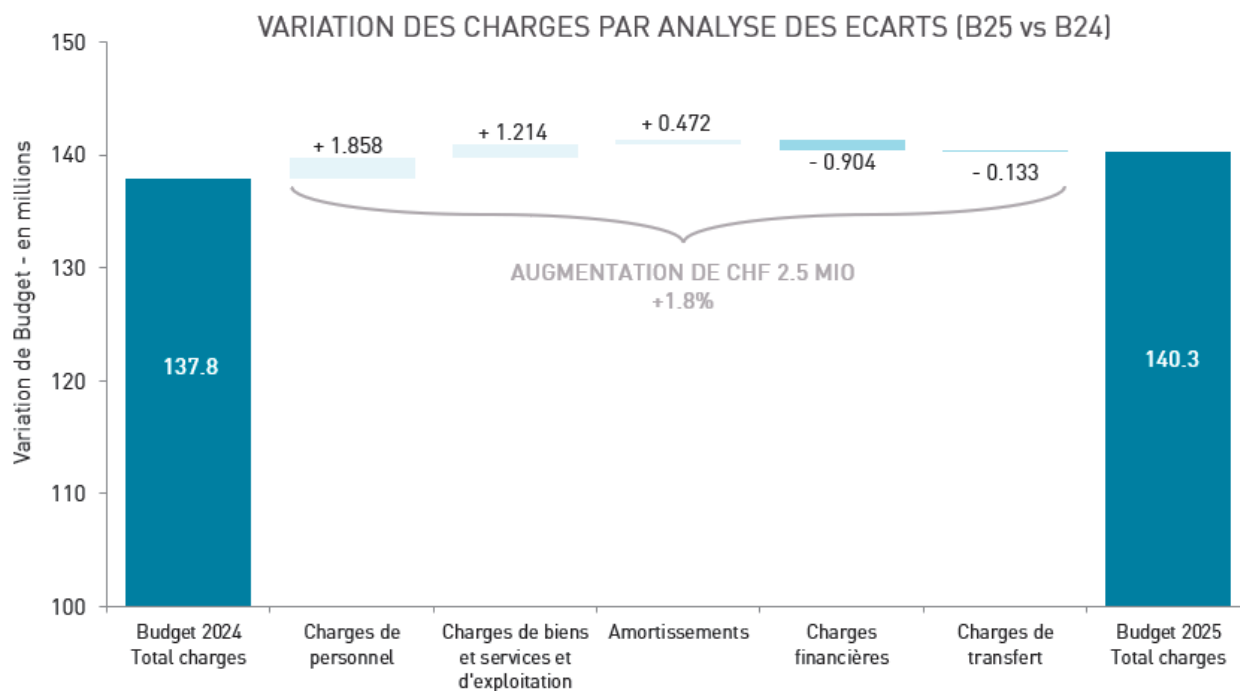


Fig.3 : Variations des charges

1.3 VARIATIONS DES REVENUS

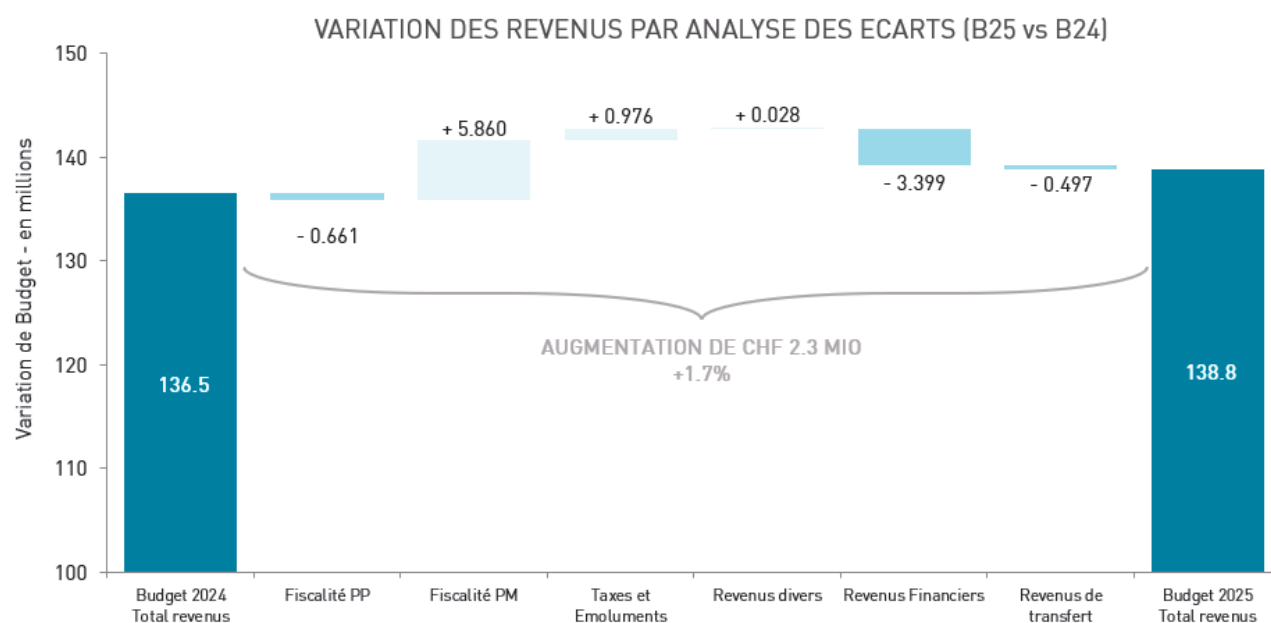


Fig.4 : Variations des revenus

2. REVENUS

2.1 REPARTITION DES REVENUS

CHF/mio	R2023	%	BU 2024	%	BU 2025	%	Δ B25- B24	%
Personnes physiques	62.3	47%	66.3	49%	65.6	47%	- 0.7	-1%
Personnes morales	14.0	11%	11.7	9%	17.2	12%	+ 5.5	47%
Fonds de compensation	-	0%	21.8	16%	22.7	16%	+ 0.9	4%
Taxe professionnelle	17.7	13%	1.0	1%	-	0%	- 1.0	-100%
Fonds de péréquation	2.7	2%	2.4	2%	2.8	2%	+ 0.5	21%
Autres revenus (*) c.f. 2.2	34.5	26%	33.3	24%	30.4	22%	- 2.9	-9%
Total des revenus	131.1	100%	136.5	100%	138.8	100%	+ 2.3	2%

Fig.5 : Répartition des revenus

- Le tableau de la répartition des revenus pour le budget 2025 montre que les revenus estimés (base octobre 2024) liés à la fiscalité des Personnes Morales (PM) ont évolué de façon positive entre les estimations fiscales de 2024 à 2025, ce qui n'est pas le cas pour les revenus liés à la fiscalité pour les Personnes Physiques (PP).
- En comparaison avec le budget précédent, l'augmentation des rentrées en lien avec le fonds de compensation (ex-TPC) est de CHF +0.9 mio, via le centime additionnel cantonal (28.5) destiné aux communes et une augmentation significative de la part de l'impôt sur le bénéfice des PM de (CHF +5.5 mio) , qui représente une part significative de l'augmentation totale des revenus estimés pour le budget 2025.
- 78% des revenus 2025 sont composés de revenus fiscaux (PP, PM) et du fonds de péréquation soit CHF 108.4 mio.

REPARTITION DES REVENUS EN MIO.- CHF

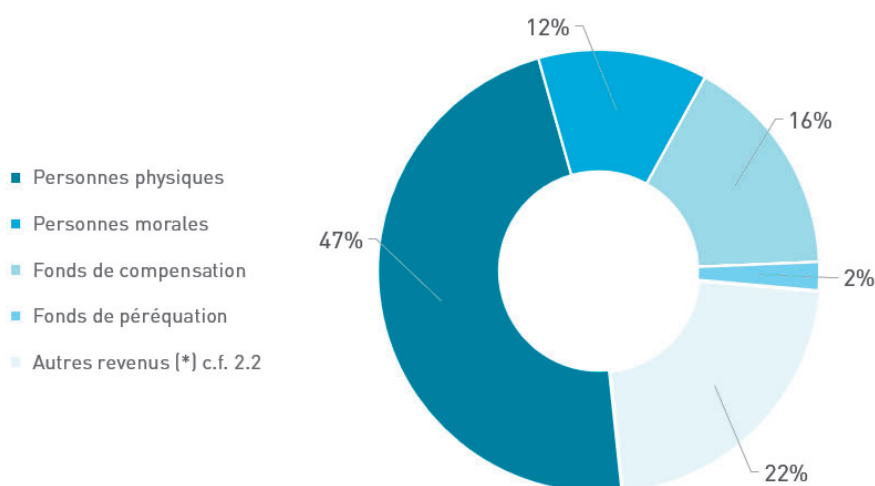


Fig.6 : Graphique Répartition des revenus

2.2 REPARTITION DES AUTRES REVENUS

(*) La répartition des autres revenus se fait de la manière suivante, sur 2 natures (NN) :

NN	Autres Revenus	R2023	%	BU2024	%	BU2025	%	Δ B25- B24	%
42	Taxes (a)	8.0	23%	7.5	23%	8.5	28%	+ 1.0	13%
43	Revenus divers	1.8	5%	1.3	4%	1.4	4%	+ 0.03	2%
44	Revenus financiers	16.3	48%	17.3	52%	13.9	46%	- 3.4	-20%
46	Revenus de transfert	8.0	23%	7.2	22%	6.7	22%	- 0.5	-7%
47	Subventions à redistribuer	0.1	0%	-	-	-	-	-	-
Total des Autres revenus		34.2	100%	33.3	100%	30.4	100%	- 2.9	-9%

Fig.7 : Répartition des autres revenus

- **Nature 42, Taxes** : Le budget 2025 des taxes est en hausse de CHF 975'800 par rapport au budget 2024, en raison notamment des grandes variations budgétaires liées aux remboursements et participations de tiers dont les rétrocessions effectuées par les EVEs.

Les principales variations concernent :

- les remboursements des EVEs pour CHF 1.3 mio. dont CHF 0.5 mio. dans le cadre du projet de Municipalisation (Association EVE Acacias Epinettes);
- les recettes de la piscine de la Fontenette en moins pour CHF 0.5 mio ;
- de nouvelles recettes estimées pour les camps Sport & fun pour CHF 0.1 mio ;

- **Nature 43, Revenus divers** : Le budget 2025 stable.

- **Nature 44, Revenus financiers** : Le budget 2025 est caractérisé par une baisse par rapport à 2024 de CHF 3.4 mio. Les revenus financiers sont estimés à CHF 13.9 mio. ils sont composés principalement de :
 - Nature 444 : CHF 4.4 mio. de réévaluation du patrimoine financier brute (PF);
 - Nature 447 : CHF 7.3 mio de revenus financiers, parkings et loyers (PA) ;
 - Nature 443 : CHF 1.7 mio de revenus financiers divers, parkings et loyers (PF) ;

La baisse en 2025 s'explique par la réévaluation du patrimoine financier aux comptes de la Ville de Carouge, ce revenu étant moindre (chiffres bruts) par rapport à 2024. Conformément aux normes en vigueur., le patrimoine financier des communes doit être réévalué régulièrement.

- **Nature 46, Revenus de transfert** : Le budget 2025 est en diminution par rapport au budget 2024, cela concerne la baisse des compensations en lien avec RFFA : d'une part la contribution IFD baisse de CHF 372'000, et d'autre part la compensation pour l'accueil de la petite enfance (FDAP) baisse de CHF 74'000.

2.3 REPARTITION DES REVENUS FISCAUX SUR LE TOTAL DES REVENUS

NN	Autres Revenus	R2023	%	BU2024	%	BU2025	%	Δ B25- B24	%
40	Revenus fiscaux	97.0	74%	103.2	76%	108.4	78%	+ 5.2	5%
42-47	Autres Revenus	34.2	26%	33.3	24%	30.4	22%	- 2.9	-9%
Total des Revenus		131.1	100%	136.5	100%	138.8	100%	+ 2.3	2%

Fig.8 : Répartition des revenus fiscaux sur le total des revenus

Les **revenus fiscaux** enregistrent une augmentation totale de CHF +5.2 mio. entre le budget 2024 et les estimations au budget 2025. Comme vous pourrez en prendre connaissance dans la partie en lien avec la fiscalité¹, les revenus fiscaux des Personnes Morales (PM et Fonds de compensation aux communes) augmentent de CHF 5.9 mio tandis que les revenus fiscaux des Personnes Physiques (PP) diminuent de CHF 0.7 mio.

REPARTITION DES REVENUS FISCAUX & NON-FISCAUX EN MIO.- CHF

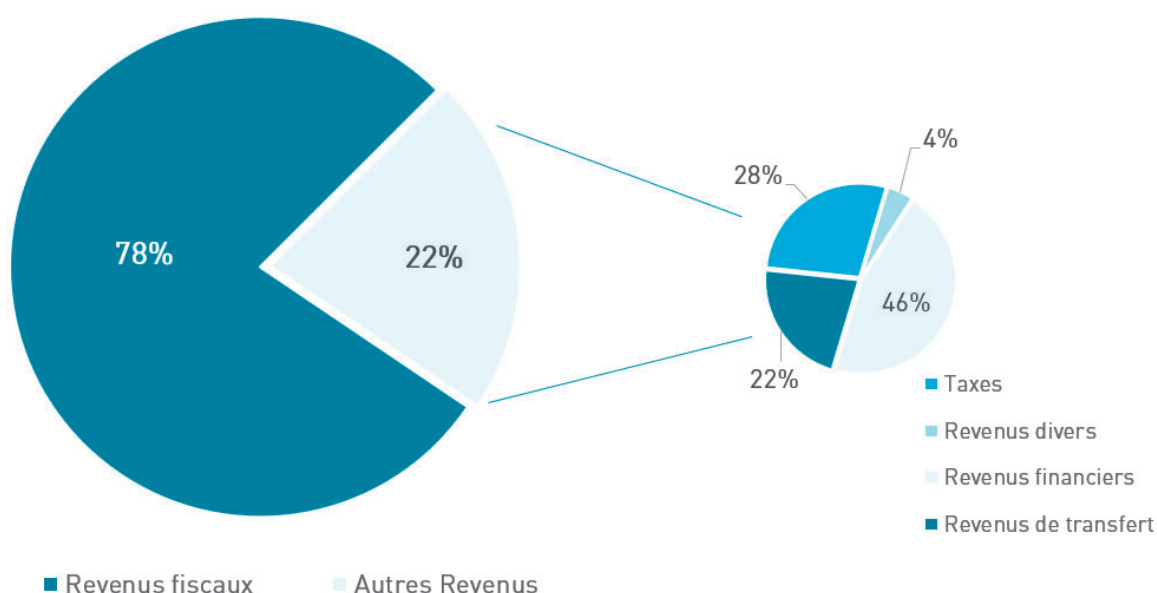


Fig.9 : Graphique répartition des revenus fiscaux et non-fiscaux

Les autres revenus sont détaillés au point 2.2. (page précédente)

¹ Point 3 - Fiscalité

3 FISCALITE

3.1 EVOLUTION DES REVENUS DE LA FISCALITE (PP, PM)

CHF/mio	2021	2022	2023	2024	2025
<i>Budget Fiscalité</i>	<i>85.1</i>	<i>92.8</i>	<i>97.2</i>	<i>103.2</i>	<i>108.4</i>
Réel Fiscalité	99.7	108.9	97.0	-	-
Ecart	+ 14.6 +17%	+ 16.1 +17%	- 0.2 -0.2%		

Fig. 10 : Evolution des revenus de la fiscalité

- Les estimations des revenus de la fiscalité sont en hausse au budget 2025, de plus de 30% depuis le début de la législature en 2020, soit CHF +26.0 mio, passant de CHF 82.3 mio, à CHF 108.4 mio. d'estimations pour 2025.
- Ces augmentations de revenus de la fiscalité ainsi qu'une maîtrise des charges ont permis de ne pas augmenter le centime additionnel, **il reste inchangé à 40.**
- Pour rappel, il était initialement prévu dans le Plan financier quadriennal (PFQ) une augmentation de 2 centimes en 2024.
- On observe que l'écart entre les comptes bouclés (réel) et le budget ayant augmenté de plus en plus lors des derniers exercices clôturés jusqu'en 2022, s'est stabilisé par un quasi-équilibre en 2023 en raison de correctifs sur l'IS. Au budget 2025, les dernières estimations fiscales de l'AFC ont été ajustées en y intégrant aussi l'arrivée de nouveaux habitants.

3.2 VALEUR DU CENTIME ADDITIONNEL (PP, PM)

Montants en CHF	BU 2025		Valeur de Production		Valeur du centime	
		%	Centimes Additionnels	par centime	Population estimée 2025	par habitant
Personnes physiques	65'556'841	79%	40	1'638'921	23'617	69.40
Personnes morales	17'242'000	21%		431'050		18.25
Total	82'798'841	100%	2'069'971		87.65	
Variation N ⁻¹	+6.2%		+6.2%		263	+5.0%

Montants en CHF	BU 2024		Valeur de Production		Valeur du centime	
		%	Centimes Additionnels	par centime	Population estimée 2024	par habitant
Personnes physiques	66'219'400	85%	40	1'655'485	23'354	70.89
Personnes morales	11'743'000	15%		293'575		12.57
Total	77'962'400	100%	1'949'060		83.46	

Fig.11 : Valeur du centime additionnel (PP, PM)

- La valeur du centime additionnel est en augmentation par rapport au budget 2024, en y intégrant le projet loi cantonal en votation prévu en novembre. Si les revenus des personnes physiques baissent, les revenus des personnes morales augmentent fortement ce qui augmente la valeur de production, et donc la valeur du centime au budget 2025.
- La valeur de production totale par centime additionnel est estimée à environ CHF 2.1 mio. au budget 2025, en augmentation par rapport au budget 2024.
- La valeur du centime par habitant est estimée à CHF 87.65.

3.3 FISCALITE PERSONNES PHYSIQUES (PP) – SOURCES DE REVENUS

Montants en Mio. de CHF	R2021	BU2022	R2022	BU2023	R2023	BU2024	BU2025	Δ B25- B24
Barème ordinaire (IBO)	37.3	36.0	40.8	37.8	38.3	40.2	37.6	- 2.6
Prestation en capital - fortune (IPC)	6.1	6.1	5.9	5.7	7.7	5.9	7.2	+ 1.3
Impôt à la source (IS)	19.2	17.1	26.0	18.7	16.2	20.1	20.7	+ 0.6
Personnes physiques (PP)	62.6	59.2	72.7	62.2	62.2	66.2	65.6	- 0.6

Fig.12 : Fiscalité personnes physiques (PP) – sources de revenus

Impôt barème ordinaire = IBO = s/revenu et fortune

Impôt prestation en capital = IPC = par exemple versement 2e pilier = taxation séparée

- La production annuelle pour 2025 des personnes physiques (PP) est estimée en baisse de CHF -0.6mio. Elle passe de CHF 66.2 mio. en 2024 à CHF 65.6 mio. en 2025. Cela s'explique par la perte estimée pour Carouge de CHF 5.144 mio. par l'AFC en raison de la réforme cantonale visant à l'attractivité fiscale en 2025, où l'assiette des communes est impactée.
- Le revenu estimé pour les personnes physiques (PP) en 2025 voit une hausse de l'impôt à la source (IS) de CHF +0.6mio. et intègre les estimations de nouveaux habitants pour CHF 2.4 mio, ainsi qu'une augmentation de l'impôt sur la fortune de CHF 1.3mio.

3.4 FISCALITE PERSONNES MORALES (PM) – SOURCES DE REVENUS

Montants en Mio. de CHF	R2021	BU2022	R2022	BU2023	R2023	BU2024	BU2025	Δ B25- B24
Impôt sur le bénéfice	12.1	13.5	13.0	13.0	12.9	10.6	16.2	+ 5.6
Impôt sur le capital	1.5	0.9	0.7	0.6	1.1	1.2	1.1	- 0.1
Personnes morales (PM)	13.6	14.4	13.7	13.6	14.0	11.7	17.2	+ 5.5
Participation IFD aux communes genevoises (RFFA)	1.2	1.1	1.6	1.1	1.8	1.3	1.0	- 0.3
Accueil petite enfance-FDAP (RFFA)	1.4	1.4	1.5	1.5	2.2	2.2	2.1	- 0.1
Total des compensations avec RFFA	2.6	2.4	3.1	2.5	4.1	3.5	3.1	- 0.4
Fonds de compensation - Impôt complémentaire	-	-	-	-	-	21.8	22.7	+ 0.9
Personnes morales (PM) Total	16.2	16.8	16.9	16.1	18.0	37.1	43.0	+ 5.9

Fig.13 : Fiscalité personnes morales (PM) – sources de revenus

- La fiscalité des personnes morales (PM) est composée des impôts sur le bénéfice des entreprises ainsi que sur le capital de celles-ci. S'ajoutent les deux autres compensations en lien direct avec la votation de la réforme fiscale et financement de l'AVS (RFFA) ;
 - La rétribution aux communes de l'imputation forfaitaire via la Confédération, en lien avec la non double-imposition (fonds à l'étranger) est en baisse avec CHF - 0.3 mio. en moins en 2025 ;
 - L'impôt sur le bénéfice des entreprises est estimé en très forte progression de CHF 5.6 mio. pour 2025 à CHF 16.2 mio. contre CHF 10.6 mio. en 2024.
 - L'impôt sur le Capital (PM) reste stable soit CHF 1.1 mio. au Budget 2025.
 - En lien avec à la Réforme (RFFA), la compensation aux communes de la Fondation pour le développement de l'accueil préscolaire (FDAP) est en légère baisse, soit CHF -0.1 mio.
 - Le fonds de compensation destiné aux communes, en remplacement de la TPC a quant à lui été estimé en hausse soit CHF 22.7 mio. soit une hausse de CHF 0.9 mio. par rapport au budget 2024.

4 CHARGES

4.1 REPARTITION DES CHARGES PAR 2 NATURES (NN)

NN	CHARGES	R2023	%	BU 2024	%	BU 2025	%	Δ B25-B24
30	Charges de personnel	42.8	34%	46.5	34%	48.4	34%	+ 1.9
36	Charges de transfert	44.3	35%	48.0	35%	47.9	34%	- 0.1
31	Charges de biens services et marchandises	24.7	20%	28.3	20%	29.5	21%	+ 1.2
33	Amortissement au patrimoine administratif	10.3	8%	12.6	9%	13.1	9%	+ 0.5
34, 37	Autres charges	3.8	3%	2.4	2%	1.5	1%	- 0.9
Total des charges		125.9	100%	137.8	100%	140.3	100%	+ 2.5

Fig. 14 : Répartition des charges par 2 natures (NN)

- Concernant les amortissements au patrimoine administratif, la répartition des charges budgétées pour 2025 montre, par rapport à 2024, une faible hausse de CHF 0.5 mio. qui s'explique par les amortissements complémentaires votés par le Conseil Municipal depuis 2021. Ceux-ci ont fait diminuer significativement la charge pour les exercices comptable jusqu'en 2027.
- L'augmentation budgétée en 2025 sur la nature 31 concernant les charges de biens et services et autres charges d'exploitation est de CHF 1.9 mio, elle a été contenue par rapport au précédent budget, notamment par les économies d'énergies réalisées. *(Analyse suit au point 4.6)*
- La part de la charge du personnel au budget 2025 est stable en pourcentage *(voir 4.3)*

REPARTITION DES CHARGES EN MIO.- CHF

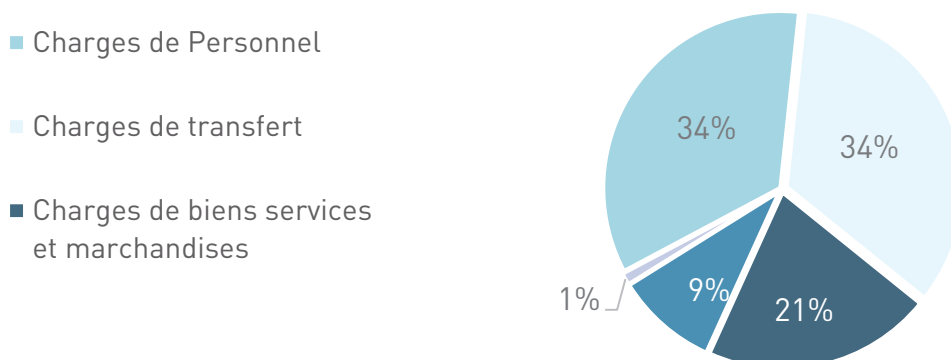


Fig. 15 : Graphique répartition des charges par 2 natures (NN)

4.2 EVOLUTION DES CHARGES INCOMPRESSIBLES PAR 2 NATURES (NN)

CHF/mio	R2022	BU 2023	R2023	BU 2024	BU 2025
Total des Charges	142.2	128.5	131.1	137.8	140.3
Gratuités	-2.5	-2.5	-3.2	-2.5	-3.1
LRT (Répartition des tâches)	-0.3	-0.3	-0.3	-0.3	-
Amortissements compl.	-14.0	-	-5.2	-	-
Réévaluation du PF (charges)	-6.7	-	-3.0	-1.5	-0.2
Total charges non-monétaires	-23.5	-2.8	-11.7	-4.3	-3.3
Sous-total 1 des charges	118.7	125.7	119.4	133.5	137.0
Charges Incompressibles (hors énergie)	-6.8	-7.7	-7.7	-8.6	-9.2
Sous-total 2 des charges	111.9	118.0	111.7	124.9	127.8

Fig. 16 : Neutralisation des charges incompressibles par 2 natures (NN)

Les charges incompressibles augmentent de CHF 0.6 mio. par rapport au budget 2024, en raison de l'adaptation du montant des gratuités par rapport au réel 2023.

Pour rappel, les charges incompressibles comprennent les charges présentées dans le graphique ci-dessous (Fig. 17) : SIS, le traitement des déchets carnés (CIDEC), la participation à l'association des communes genevoises (ACG), les frais de bureautique du SIAG, les frais du GIAP et les frais de gestion de la FASE. Les charges pour l'énergie ont aussi été intégrées au graphique (Fig. 17) en considérant la marge limitée de flexibilité et la forte diminution de ce poste.

Le Conseil d'Etat et l'Association des communes genevoises (ACG) ont décidé de retirer tous les montants concernant les transferts de tâches. Les montants du fonds de régulation, sont annulés d'un commun accord canton-communes au vu des faibles montants qui n'auraient de toute façon pas fait l'objet d'une bascule fiscale au vu de l'article 9, alinéa 2 de la LRT-cadre qui prévoit qu'il peut être renoncé à ajuster la fiscalité si les montants dus par des communes au canton ou dus au canton par des communes sont trop faibles.

La participation à l'IMAD (aide à domicile) est donc retirée du budget 2025.

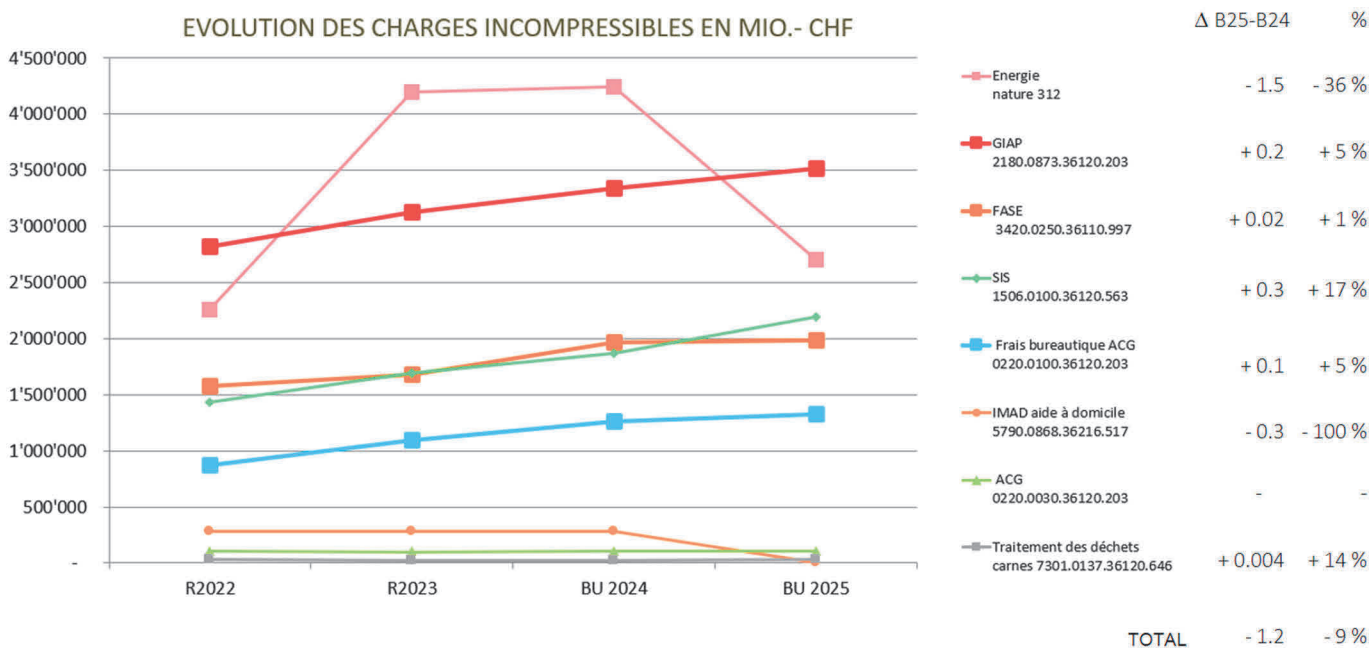


Fig. 17 : Graphique des charges incompressibles par 2 natures (NN)

4.3 TRAITEMENT DU PERSONNEL

CHF/mio	2021	2022	2023	2024	2025
Budget Personnel	38.8	40.4	42.8	44.9	46.6
Réel Personnel	37.3	39.3	40.9		
Ecart (CHF/mio)	- 1.46	- 1.11	- 1.89		
Ecart en %	-3.8%	-2.7%	-4.4%		
Effectif ETP	247.06	252.66	259.34	267.44	279.09

Fig.18 : Traitement du personnel (natures 301/304/305)

Le traitement du personnel fait apparaître au sens strict (natures 301/304/305), une augmentation des charges totales du personnel de CHF 1'745'981.- entre le budget 2024 et le budget 2025. Ces différences sont principalement dues aux :

- Mécanismes salariaux CHF 450'272
dont notamment :
 - annuités CHF 289'421
 - Indexation au coût de la vie 0.3% (hors nouveaux postes) CHF (-) 286'120
 - 13^{ème} (hors nouveaux postes) CHF 23'490
 - Annualisation des postes permanents CHF 423'481
- Divers mouvements du personnel (dont fermeture piscine Fontenette) CHF (-) 445'119
- Nouveaux postes permanents (salaires bruts + charges sociales) CHF 1'408'274
- Nouveaux postes non-permanents (salaires bruts + charges sociales) CHF 232'645
- Variations des autres éléments (charges sociales, indemnités, etc.) CHF 82'899

Le nombre d'équivalent temps plein (ETP) entre 2024 et 2025, varie de 11.65, en relation avec la création de 10.3 ETP nouveaux postes dont 1.7 ETP pour la municipalisation et l'augmentation de 1.35 ETP parmi les postes existants dont 0.1 ETP pour la municipalisation.

Il est à noter que la part du budget total consacré au traitement du personnel est globalement stable ces 5 dernières années, 33.38% en moyenne, et que celle de 2025 est légèrement en-dessous, soit 33.2% du total des charges.

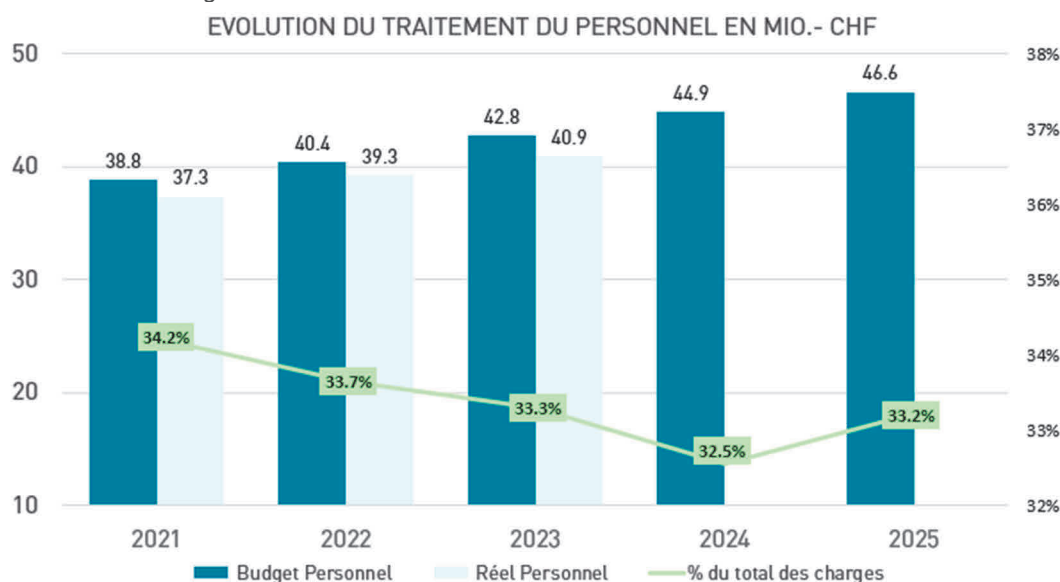


Fig.19 : Graphique évolution du traitement du personnel (natures 301/304/305) hors frais CA/CM, frais de formation)

4.4 VARIATIONS DES CHARGES DE BIENS, SERVICES ET MARCHANDISES (NATURE 31)

NNN	Charges de biens services et marchandises	R2023	%	BU2023	%	BU2024	%	BU2025	%	Δ B25- B24
310	Charges de matériel et de marchandises	1.5	6%	1.6	6%	1.8	7%	2.1	7%	+ 0.2
311	Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	0.6	2%	0.7	3%	0.9	3%	0.9	3%	+ 0.0
312	Alimentation et élimination, biens-fonds PA	4.2	17%	4.1	15%	4.2	15%	2.7	9%	- 1.5
313	Prestations de services et honoraires	9.1	37%	9.2	35%	10.0	35%	10.8	37%	+ 0.8
314	Travaux d'entretien	5.4	22%	5.1	19%	5.2	18%	6.1	21%	+ 0.8
315	Entretien des biens et immo. incorporelles	0.4	2%	0.4	2%	0.5	2%	0.5	2%	+ 0.1
316	Loyers, leasing, fermages, taxes d'utilisation	1.7	7%	1.8	7%	2.1	7%	2.2	8%	+ 0.1
317	Dédommagements	0.3	1%	0.3	1%	0.3	1%	0.4	1%	+ 0.0
318	Dépréciations sur créances	- 2.0	-8%	0.3	1%	0.2	1%	0.2	1%	+ 0.0
319	Diverses charges d'exploitation	3.5	14%	2.9	11%	2.9	10%	3.6	12%	+ 0.6
Total des charges NNN 31		24.7	100%	26.4	100%	28.3	100%	29.5	100%	+ 1.2

Fig.20 : Variations de biens, services et marchandises (nature 31)

➤ Le budget 2025 des charges de biens services et marchandises augmente de CHF 1.2 mio. par rapport au budget 2024, soit + 4.3%. Ci-dessous le détail de toutes les natures de charges de biens services et marchandises :

- **Nature 310** : « Charges de matériel et de marchandises » augmentent de CHF 0.2 mio. par rapport à 2024. D'une part, elles s'expliquent par une augmentation des frais de votation de CHF 145'000 prévues en 2025 et d'autre part, par le nouveau projet du restaurant d'insertion professionnelle de la cité Léopard de CHF 40'000 pour l'achat de denrées alimentaires destinées à la vente.
- **Nature 311** : « Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif » augmentent très légèrement par rapport à 2024. Elles s'expliquent par une augmentation de CHF 45'000 des machines d'exploitation de l'unité transports et voirie, une augmentation de CHF 25'000 du matériel et équipement de la FAS'e globale et la maison de quartier, une augmentation de CHF 25'000 de mobilier urbain qui a été ajustée selon la planification des travaux et une augmentation de CHF 15'000 des équipements et des vêtements de travail de la Police Municipale.

Également, nous avons les diminutions suivantes de CHF 55'000 pour les machines des sapeurs-pompiers, une diminution de CHF 19'000 pour les mobiliers et matériels de la piscine de la Fontenette ainsi qu'une diminution de CHF 45'000 des machines d'exploitation pour l'entretien du domaine public.

- **Nature 312** : « Alimentation et élimination, bien-fonds du patrimoine administratif (Energies) » diminuent fortement de CHF 1.5 mio, soit - 36% par rapport au budget 2024.

Deux des cinq composants de cette nature en sont la raison principale. Le composant le plus impacté est l'électricité qui diminue de CHF 1.4 mio. par rapport à 2024. Elle s'explique par une renégociation des tarifs du KWh pour la période 2025-2026.

L'autre composant est le gaz qui diminue de CHF 131'400 par rapport à 2024. Cette dernière s'explique par la fermeture des installations de la piscine de la Fontenette qui seront rénovées.

Ci-dessous un récapitulatif des composants énergétiques présents au Budget :

Natures (Energies)	BU2024	BU2025	Δ B25- B24	%
Electricité	2'685'284	1'300'000	- 1'385'284	-52%
Gaz	590'540	459'140	- 131'400	-22%
Eau	383'412	362'100	- 21'312	-6%
Chauffage à distance (CAD)	373'800	383'400	+ 9'600	3%
Combustibles	212'500	202'000	- 10'500	-5%
Total nature 312	4'245'536	2'706'640	- 1'538'896	-36%

Fig.21 : Nature 312, alimentation (Energies)

- **Nature 313** : « Prestations de services et honoraires » augmentent de CHF 0.8 mio. par rapport à 2024. Cette augmentation touche plusieurs services qui sont listés ci-dessous :

Pour le service constructions, entretien et sports, elle s'explique, d'une part, par la création des camps de sport et fun (honoraires) de CHF 110'000., et d'autre part, l'augmentation de CHF 40'000 des manifestations communales sportives du secteur sports, l'augmentation de CHF 25'000 de diverses études et l'augmentation de CHF 24'500 des prestations de tiers de la patinoire de Carouge.

Concernant le Secrétariat général, elle s'explique, d'une part, par l'augmentation de CHF 90'000 des honoraires et des contentieux due à la numérisation du SIRH incluant le personnel de l'enfance et par l'augmentation de CHF 20'000 des frais de représentation qui ont été adaptés par rapport au réel 2023.

Pour le service de l'urbanisme, elle s'explique, d'une part, par la création d'une ligne de budget d'honoraires pour arrêtés de circulation de CHF 50'000, et d'autre part, par l'augmentation de CHF 78'000 pour des honoraires, études, et documentation de grands projets notamment.

Concernant le service des affaires culturelles et de la communication, elle s'explique, d'une part, par une augmentation de CHF 24'000 de communication de services principalement expliquée par une campagne des ressources humaines et de promotion de la police municipale et d'attractivité RH.

Pour le service financier, elle s'explique, par : l'augmentation de CHF 40'000 des assurances bâtiments, l'augmentation de CHF 33'000 pour le Cartel des sociétés carougeoises, (ainsi que CHF 30'000 en fonds de roulement à retrouver en subvention nature 363).

Concernant le service des affaires sociales, elle s'explique, d'une part, par la création d'un budget de CHF 20'000 pour l'accueil des nouveaux habitants de la cité Léopard, et d'autre

part, par l'augmentation de CHF 30'000 de projets pour le secteur jeunesse, et de CHF 20'000 pour les aînés.

Pour le service voirie, espaces verts et matériel, elle s'explique par l'augmentation de CHF 24'730 des déchets ménagers incinérables et de CHF 17'500 des déchets ménagers organique due à l'augmentation du nombre d'habitants de la nouvelle cité Léopard en 2025.

- **Nature 314** : « Travaux d'entretien » augmentent de CHF 0.8 mio. par rapport à 2024. Ils s'expliquent notamment, par ces principales augmentations ;
 - CHF 400'000 d'entretien courant des chaussées, des trottoirs ;
 - CHF 142'000 d'entretien de terrains du secteur nature et espaces verts ;
 - CHF 46'900 d'entretien courant du secteur nature et espaces verts ;
 - CHF 40'000 d'entretien courant de la piscine des Pervenches ;
 - CHF 39'970 d'entretien courant des canalisations ;
 - CHF 36'200 d'entretien courant du théâtre de Carouge .
- **Natures 315** : « Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles » augmentent de CHF 0.1 mio. par rapport à 2024. Cela s'explique, d'une part, par la création de CHF 25'000 d'entretien courant des œuvres des fontaines patrimoniales, et d'autre part, par l'augmentation de CHF 19'000 des équipements sportifs de la piscine des Pervenches, ainsi que CHF 15'000 pour des équipements sportifs du centre sportif aux Charmettes.
- **Nature 316** : « Loyers, leasing, fermages, taxes d'utilisation » augmentent de CHF 0.1 mio. par rapport à 2024. Cela s'explique, d'une part, par la location d'une tente pour la patinoire de Carouge pour CHF 64'000, ainsi que CHF 43'350 de loyer annuel pour une nouvelle arcade (Bd des Promenades 20-22) et CHF 16'900 de loyers pour la nouvelle zone de tennis « Amazonia Plan-les-Quates ».
- **Natures 317** : « Dédommagements » augmentent de CHF 24'514 par rapport à 2024. Ils s'expliquent par l'augmentation de CHF 7'854 de camps et de colonies de vacances du secteur enfance et par l'augmentation de CHF 7'000 de voyage des autorités et des cadres administratifs.
- **Natures 318** : « Dépréciations sur créances » restent stables entre 2024 et 2025.
- **Natures 319** : « Diverses charges d'exploitation » augmentent de CHF 0.6 mio. par rapport à 2024. Ils s'expliquent par l'augmentation de CHF 550'000 de gratuité du secteur occupation éphémère du domaine public due à un ajustement au nombre de manifestations, par l'augmentation de CHF 46'000 de gratuité de l'atelier matériels et manifestations due à un réajustement par rapport à 2023, par l'augmentation de CHF 38'448 de gratuité des restaurants scolaires due aussi un réajustement par rapport à 2023 et par l'augmentation de CHF 19'000 des projets du secteur de la petite enfance.

Ci-dessous l'évolution des charges de biens et services et marchandises et gratuités :

CHF/mio	R2023	%	BU2024	%	BU2025	%	Δ B25- B24
Totaux NN 31	24.7	100%	28.3	100%	29.5	100%	+ 1.2
J/. Gratuits	- 3.2	-13%	- 2.5	-9%	- 3.1	-11%	- 0.6
Total NN 31 (hors Gratuits)	21.5	87%	25.7	91%	26.4	89%	+ 0.6

Fig.22 : Evolution des charges de biens et services (NN 31) et gratuités

Evolution des charges de biens et services et marchandises entre le budget 2024 et 2025:

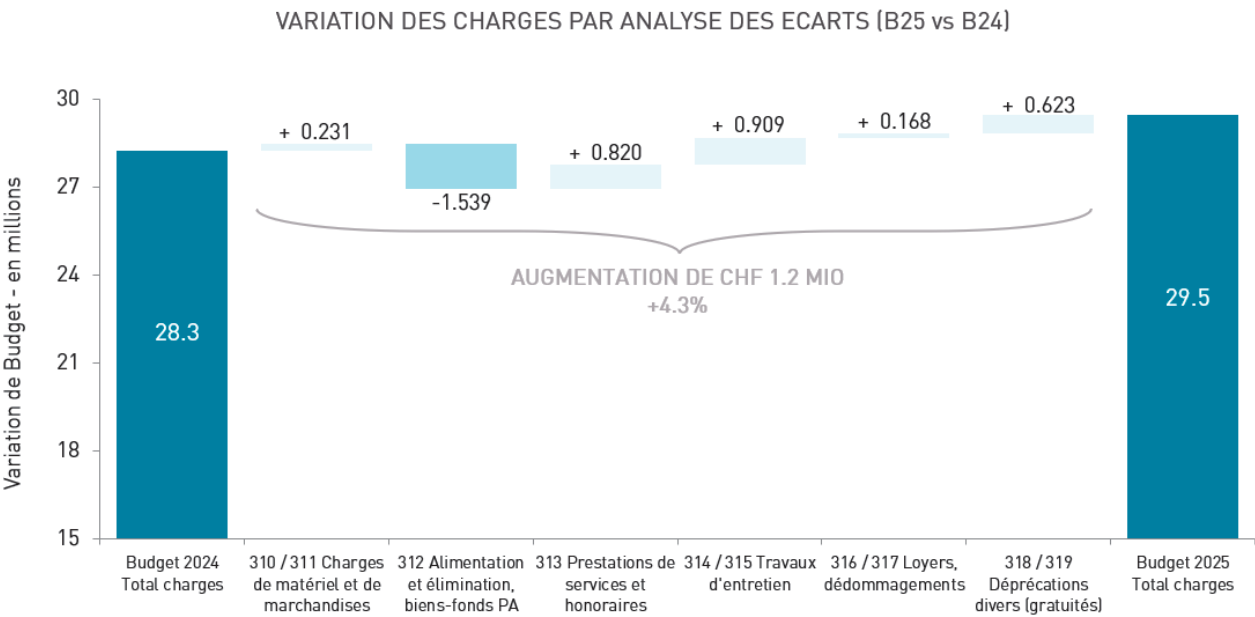


Fig.23 : Evolution des charges de biens et services (NN 31)

4.5 VARIATIONS DES CHARGES FINANCIERES (NATURE 34)

Les charges financières en nature 34 diminuent globalement de CHF 0.9 mio. par rapport à 2024, ce qui s'explique principalement par des dépréciations moindre du patrimoine financier en 2025.

Pour rappel au net, ce sont CHF 4.1 mio. de réévaluation au patrimoine financier (PF) qui seront comptabilisés au Budget 2025.

Cette nature est composée essentiellement de trois types de charges financières :

- Les charges d'intérêts qui augmentent de CHF 319'000 ;
- Les charges d'entretien des biens du PF (Patrimoine financier) augmentent légèrement de CHF 6'018;
- Les dépréciations, sont en lien avec les réévaluations du Patrimoine financier (PF).

NNN	Charges Financières	R2023	%	BU2024	%	BU2025	%	Δ B25-B24
340	Charges d'intérêts	0.285	8%	0.487	20%	0.806	53%	+ 0.319
343	Charges pour biens-fonds du PF	0.381	10%	0.349	14%	0.355	23%	+ 0.006
344	Dépréciations, immobilisations PF	2.991	80%	1.550	64%	0.195	13%	- 1.355
349	Différentes charges financières	0.064	2%	0.046	2%	0.172	11%	+ 0.126
Total des Charges NNN 34		3.722	100%	2.432	100%	1.528	100%	- 0.904

Fig.24 : Charges financières (nature 34)

4.6 VARIATIONS DES CHARGES DE TRANSFERT (NATURE 36)

NNN	Charges de transfert	R2023	%	BU2024	%	BU2025	%	Δ B25-B24	%
360	Quotes-parts de revenus destinées à des tiers	5.69	13%	5.75	12%	6.10	13%	+ 0.35	6%
361	Dédommagements à des collectivités publiques	11.47	26%	13.26	28%	14.06	29%	+ 0.80	6%
362	Péréquation financière et compensation	3.93	9%	4.46	9%	2.34	5%	- 2.12	-48%
363	Subventions à des collectivités et à des tiers	22.80	52%	24.10	50%	24.82	52%	+ 0.71	3%
364	Dépréciations, prêts PA	0.05	0%	0.05	0%	0.05	0%	-	0%
365	Dépréciations, participations PA	0.02	0%	0.02	0%	-	0%	- 0.02	-100%
366	Amortissements, subventions d'investissements	0.30	1%	0.35	1%	0.50	1%	+ 0.15	42%
Total des charges NNN 36		44.3	100%	48.0	100%	47.9	100%	- 0.1	-0.3%

Fig.25 : Charges de transferts (nature 36)

Le budget 2025 de la nature 36 : « Charges de transfert » est stable par rapport au budget 2024. Les charges de transferts correspondent principalement aux charges dites contraintes, liées aux transferts de charges du canton, ou des institutions subventionnées intercommunales. Ci-dessous le détail de toutes les natures de charges de transfert :

- **Nature 360** : « Quotes-parts de revenus destinées à des tiers » cela désigne la rétrocession fiscale qui est destinée aux communes françaises, pour 2025 le budget est de CHF 6 mio. soit une augmentation de CHF 0.3 mio. en un an. Ce montant est à mettre en relation avec l'Impôt à la Source au point 3.3 – Fiscalité des Personnes Physiques (PP).

- **Nature 361** : « Dédommagements à des collectivités publiques » concernent les charges contraintes, augmentent de CHF 0.8 mio. au budget 2025.
 - D'une part les frais de perception fiscales du canton de 3% augmentent en relation avec la hausse des estimations fiscales PM, pour CHF 0.2 mio.
 - D'autre part, comme cela est détaillé au point 4.2, sur les charges incompressibles des institutions intercommunales, celles-ci sont en augmentation (FASe, SIS, GIAP, SIACG, GIAP), et ce pour près de CHF 0.6 mio.
- **Nature 362** : En ce qui concerne la péréquation financière, celle-ci est budgétée en 2025 à CHF 2.3 mio., elle diminue de 47.5%, soit -2.1 mio. celle-ci intègre les paramètres suivants pour la Ville de Carouge :
 - Péréquation intercommunale des ressources pour CHF 1.5 mio ;
 - Le fonds de financement d'hébergement d'urgence pour : CHF 0.8 mio ;
 - Le fonds Intercommunal pour CHF 1.1 mio ;
 - Le fonds de financement des places de crèches pour CHF (-1.1mio.).

Evolution des charges de transfert entre le budget 2024 et 2025:

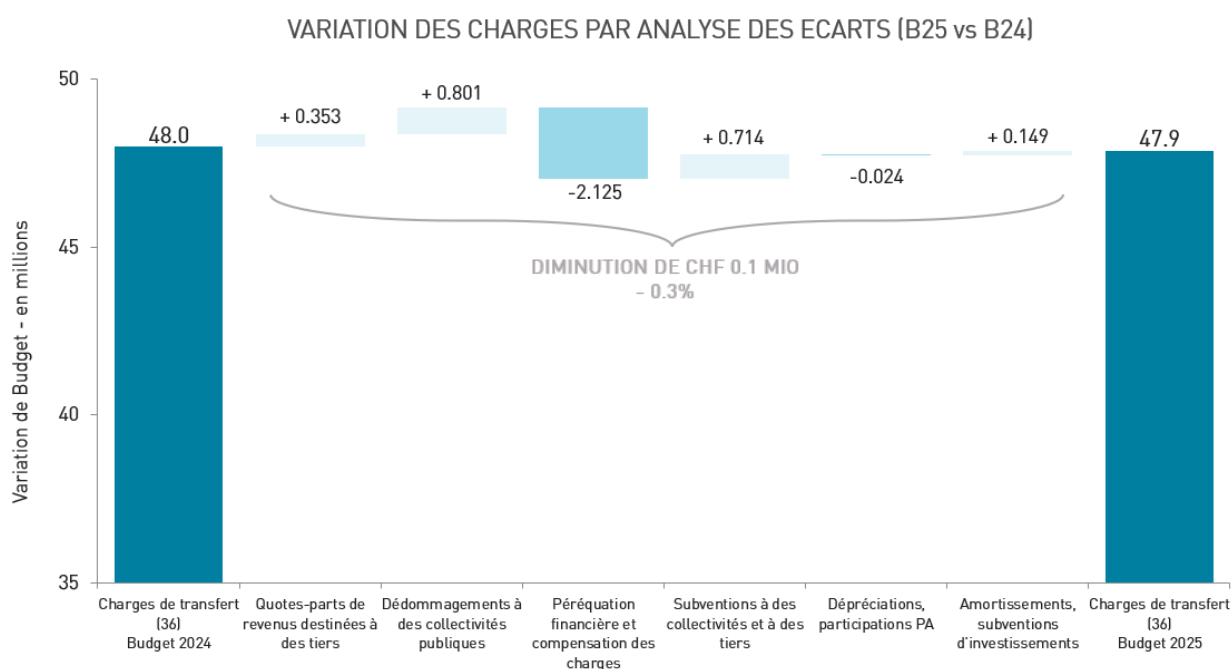


Fig.26 : Evolution des charges de transfert (NN 36)

4.7 VARIATIONS DES SUBVENTIONS (NATURE 363)

CHF/mio	R2023	%	BU 2024	%	BU 2025	%	Δ B25- B24
Subventions sociales	16.7	73%	17.7	74%	18.3	74%	+ 0.57
Subventions culturelles	5.3	23%	5.3	22%	5.4	22%	+ 0.04
Subventions sportives	0.6	3%	0.8	3%	0.8	3%	+ 0.07
Autres subventions	0.2	1%	0.3	1%	0.3	1%	-
Total des Subventions Nature (363)	22.8	100%	24.1	100%	24.8	100%	+ 0.7

Fig.27 : Répartition des Subventions (nature 363)

Cette nature de charge inclut toutes les subventions reversées principalement au secteur social et jeunesse (74%) notamment aux EVEs (crèches), la FASE, mais aussi y compris pour le secteur solidarité ; pour les aides sociales, l'APED, et les associations sociales. Les principales augmentations concernent ;

- CHF 249'200 de subvention aux abonnements TPG ;
- CHF 104'851 de subvention à l'association AFJ-GSO ;
- CHF 100'000 de subvention à l'EVE des Menuisiers ;
- CHF 81'945 de subvention à l'EVE de la Fontenette ;
- CHF 59'730 de subvention à l'EVE des Epinettes ;
- CHF 58'000 de subvention à l'EVE des Promenades

En ce qui concerne les subventions culturelles, celles-ci sont en légère augmentation pour un budget en 2025 de CHF 5.4 mio. contre CHF 5.3 mio. au budget 2024, à noter que le Théâtre de Carouge représente CHF 72% soit CHF 3.8 mio. du total des subventions culturelles de la Ville de Carouge. La part allouée aux Théâtres est de 87% du budget culturel 2025, (Alchimic, et Les Amis).

En ce qui concerne les subventions sportives, le budget 2025 est de CHF 0.8 mio comme celui de 2024. Une légère variation est quand même visible et elle concerne l'augmentation de la subvention de l'Etoile Carouge Football Club (ECFC), et Carouge Natation. Deux-tiers du budget sportif est alloué à l'ECFC en 2025.

Enfin, pour les autres subventions en 2025, il n'y a pas eu de fluctuation entre 2024 et 2025.

REPARTITION DES SUBVENTIONS EN %

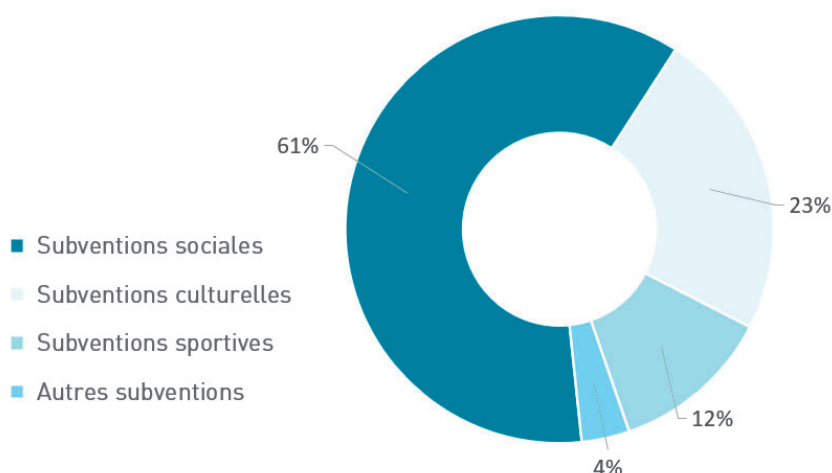


Fig.28 : Répartition en % des Subventions (nature 363)

4.7 EVOLUTION DES AMORTISSEMENTS (INVESTISSEMENTS)

CHF/mio	2021	2022	2023	2024	2025
Budget Amos	14.1	14.2	12.8	12.6	13.1
Réel Amos	12.8	11.9	10.3	-	-
Ecart	- 1.3 -9%	- 2.3 -16%	- 2.5 -19%		

Fig.29 : Evolution des charges d'amortissements (investissements)

La légère hausse des amortissements budgétés entre 2024 et 2025 de CHF 0.5 mio. s'explique par la combinaison de deux facteurs qui se compensent en grande partie :

- L'impact des amortissements complémentaires votés en 2021, 2022 et 2023 qui permettront de diminuer cette charge de CHF 3.6 mio. par année jusqu'en 2026, pour ensuite diminuer graduellement ;
- L'impact de la mise en service en 2025 et du début des amortissements de plusieurs biens comme : la mise en conformité des quais de bus TPG, le restaurant participatif à la Cité Léopard « le félin », ou encore le subventionnement des travaux de rénovation de l'Eglise de Sainte-Croix.

Cette stabilité ponctuelle, ne se répétera vraisemblablement pas les années prochaines, qui verront des projets s'activer dans les amortissements dès 2026.

5 INVESTISSEMENTS

5.1 EVOLUTION DES INVESTISSEMENTS NETS & TAUX DE REALISATION

CHF/mio	2021	2022	2023	2024	2025
Budget Invest	52.5	66.3	27.1	52.6	67.9 *
Réel Invest	19.8	7.1	12.0	-	-
Ecart	- 32.8	- 59.1	- 15.1		
Taux de réalisation	37.6%	10.8%	44.3%		

Fig.30 : Evolution des investissements nets et taux de réalisation

*CHF 67.9 mio crédits votés et non votés

En 2025, les investissements sont à la hausse principalement en raison du démarrage du chantier pour la rénovation de la piscine de la Fontenette, ainsi que la suite des rénovations de l'école des Pervenches, du Boulodrome, et du stade de la Fontenette pour mise aux normes.

Le budget d'investissement montre un écart entre les prévisions budgétaires et les réels qui peuvent être importants. Cela peut être dû à plusieurs facteurs ;

- Un projet peut prendre une autre ampleur ;
- Un projet peut être décalé dans le temps ou annulé car il est dépriorisé ou car il subit des facteurs externes tels que ;
 - délais d'autorisations, délai de livraison, météo, pandémie etc. ;
 - manque de mandataires externes ;
 - indisponibilité de matériel chez les fournisseurs ;
 - dépriorisation par d'autres partenaires (ex SIG, Etat, etc.)
- Un projet est lié aux ressources affectées et disponibles ;
- Un projet se termine parfois en ayant bouclé une économie par rapport au budget ;
- Capacité interne d'absorption /de mise en œuvre surestimée.

5.2 PRINCIPALES DEPENSES D'INVESTISSEMENTS

Les 15 principaux projets d'investissements crédits votés ci-dessous représentent près de CHF 40 mio. bruts, soit près de **60%** du total des **CHF 67.9 mio.** du budget d'investissement 2025, qui incluent les projets à venir non-votés.

DA	Description des principaux objets d'investissement	Montants
2023-128	Réhabilitation et extension piscine de la Fontenette	15'000'000
2022-090	Rénovation et mise en conformité groupe scolaire des Pervenches	10'000'000
2022-101	Réaménagement du secteur Fontenette-Boulodrome, phase 1 étape 2	3'000'000
2023-136	Rénovation énergétique et mise aux normes de la Swiss Football League des éclairages du stade de la Fontenette	2'840'000
2024-175	Réaménagement du carrefour entre la rue Antoine-Jolivet et la route des Jeunes	2'500'000
2019-152	Voie Verte d'Agglomération	1'000'000
2022-068	Réaménagement Rue du collège	1'000'000
2023-126A	Réalisation des aménagements des parcelles du DP communal - Ilot Léopard	850'000
2023-122	Mise en conformité énergétique des systèmes d'éclairage des bâtiments publics	700'000
2023-139	Cimetière: Renouvellement des canalisations/revêtements et végétalisation	650'000
2017-077A	Déchetteries enterrées sur le territoire communal	500'000
2023-125	Chemin de Pinchat-Bus à Haut Niveau de Service (BHNS)	500'000
2019-154	Plan directeur lumière	500'000
2024-158	Mise en conformité des quais de bus TPG	500'000
2023-143	Restaurant participatif: Aménagements intérieurs	464'936
15 PRINCIPAUX PROJETS PREVUS EN 2025		40'004'936

Fig.31 : Principales dépenses d'investissements

D'autres grands projets de crédits d'investissements non votés viendront compléter le budget d'investissement de l'année 2025 de CHF 67.9 mio. Pour plus de détails se référer au Plan des Investissements dans le présent classeur :

- Onglet 12 - Situation des crédits votés,
- Onglet 13 - Situation des crédits à voter,
- Onglet 14 - Plan des Investissements 2025-2040,
- Onglet 15 - Plan financier 2025-2030.

6. DETTE

6.1 INTÉRÊTS DE LA DETTE

Les charges d'intérêts budgétées sont estimées en 2025 à CHF 797'000 pour un total d'endettement estimé à CHF 131'500'000 (emprunts) soit **un taux d'intérêt moyen budgété de 0.61%**. Un taux moyen qui augmente (0.45% au Budget 2024), mais encore très compétitif par rapport aux intérêts pratiqués sur le marché actuel.

L'estimation d'augmentation de la dette en 2025 est de CHF 25 mio. par rapport au budget 2024, soit +26%, les taux d'intérêts de marché sont plus importants par rapport au taux actuel moyen, ce qui rendra plus cher le renouvellement des emprunts arrivant à échéance. Cela est dû aux conditions du marché, moins favorables que celles des années avant 2021.

Les coûts des nouveaux emprunts seront en toute vraisemblance plus élevées en 2024.

Les résultats aux comptes 2023, ainsi que les investissements non-votés initialement prévus, ont fait baisser ponctuellement le besoin en trésorerie pour les financer. Les efforts d'emprunts se reporteront sur les années à venir et ce selon les votes des projets à venir par le Conseil Municipal.

CHF/ mio.	2021	2022	2023	2024	2025
Budget - CHF/ mio.	0.227	0.321	0.492	0.478	0.797
Réel - CHF/ mio.	0.195	0.259	0.237	-	-
Dette par habitant	5'346	4'913	4'270	4'522	5'568

Fig.32 : Intérêts de la dette par habitant

Le calcul pour le recours à l'emprunt est directement lié au plan des investissements au moment où le budget est établi. Il prend en considération beaucoup de paramètres de gestion notamment le niveau des liquidités en cours et estimé au budget à venir, et ce sur la base des informations comptables connues mais également à partir des projections de fin d'année.

Les besoins en liquidités sont alors mis à jour en fonction de la planification des projets votés par le Conseil municipal, tant pour les dépenses d'investissements que les subventions et recettes liées mais aussi les projets à l'étude ou à venir (non-votés) qui sont connus et indiqués au plan des investissements et ce sur les prochaines années jusqu'en 2040.

Pour analyse plus complète, se référer au Plan Financier 2024-2030.

6.2 EVOLUTION DE LA DETTE PAR HABITANT

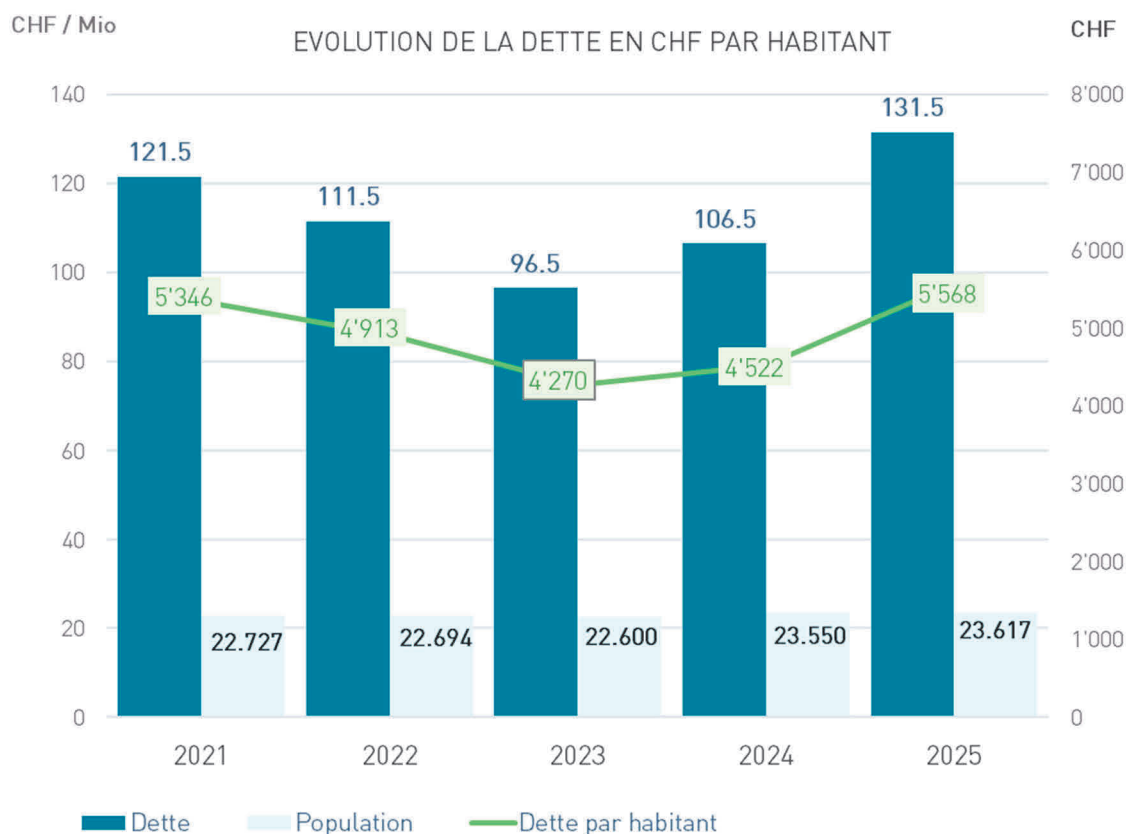


Fig.33 : Evolution de la dette par habitant

- La dette par habitant s'élèvera en 2025 à CHF 5'568 contre CHF 4'522 au Budget 2024.
- La dette estimée en 2025 s'établit à CHF 131.5 mio.

6.3 EVOLUTION DE L'ENDETTEMENT NET (APRES DEDUCTION DES LIQUIDITES)

CHF/ mio.	R2021	R2022	R2023	B2024	B2025
Dettes	121.5	111.5	96.5	106.5	131.5
Liquidités	17.5	12.8	25	8.3 *	
Endettement net	104.0	98.7	94.0	98.2	

Fig.34 : Evolution de la dette nette

*CHF 8.3 mio. - liquidités au 1^{er} novembre 2024.